

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE DU
DISTRICT DU GRAND NORD
DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière consolidé	1
État des résultats et du surplus accumulé consolidé	2
État de l'évolution de la dette nette consolidé	3
État des flux de trésorerie consolidé	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 23

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.



Directeur de l'éducation



Surintendant des affaires

Le 6 décembre 2014



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
144, rue Pine, BP 700
Sudbury ON P3E 4R6

Téléphone (705) 675-8500
Télécopieur (705) 675-7586
In Watts (1-800) 461-3551
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du
Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2014, les états des résultats et du surplus accumulé consolidé, de l'évolution de la dette nette consolidé et des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.




Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2014, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

KPMG s.r.l.


Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

le 6 décembre 2014

Sudbury, Canada

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière consolidé

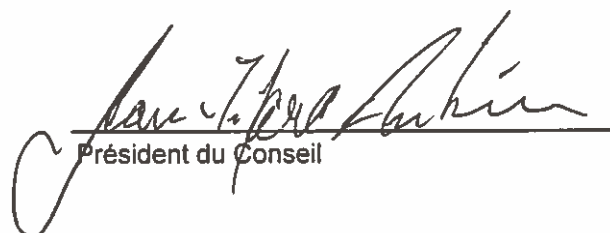
Au 31 août 2014, avec informations comparatives pour 2013

	2014	2013
Actif financier :		
Liquidités	4 787 827 \$	5 047 902 \$
Comptes débiteurs (notes 2 et 3)	30 472 557	30 445 791
Total de l'actif financier	35 260 384	35 493 693
Passif financier :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	6 027 223	5 139 209
Dettes à long terme (note 6)	25 404 430	26 262 000
Revenus reportés (note 7)	1 410 548	1 922 096
Avantages sociaux futurs (note 8)	438 719	457 123
Apports en capital reportés (note 9)	51 240 753	49 966 542
Total du passif financier	84 521 673	83 746 970
Dettes nettes	(49 261 289)	(48 253 277)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 10)	1 345 880	1 452 173
Immobilisations corporelles (note 11)	54 745 068	53 396 036
Total de l'actif non financier	56 090 948	54 848 209
Engagements (note 17)		
Surplus accumulé (note 12)	6 829 659 \$	6 594 932 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:


 Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier


 Président du Conseil

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2014, avec informations comparatives pour 2013

	Budget 2014	Résultats 2014	Résultats 2013
Revenus :			
Subventions municipales	3 425 347 \$	3 477 847 \$	3 326 816 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	42 173 724	42 360 782	42 485 803
- autres	3 346 147	3 383 019	2 297 597
- amortissement des apports en capital reportés (note 9)	2 652 683	3 553 171	2 675 774
Subventions fédérales et droits de scolarité	25 538	25 606	-
Autres revenus - conseils scolaires	15 000	26 948	21 686
Autres droits de scolarité et revenus	948 320	1 484 489	1 507 889
Revenus de placement	60 000	71 609	82 781
Collecte de fonds des écoles	1 065 000	989 397	1 069 011
Total des revenus	53 711 759	55 372 868	53 467 357
Dépenses (note 14) :			
Enseignement	36 971 392	36 860 094	36 635 331
Administration	2 293 687	2 234 900	2 219 822
Transport	2 434 242	2 348 211	2 328 085
Installations destinées aux élèves	8 890 166	10 198 041	8 601 832
Autres dépenses	2 002 358	2 520 146	2 506 255
Activités financées par les écoles	1 065 000	976 749	992 235
Total des dépenses	53 656 845	55 138 141	53 283 560
Surplus annuel	54 914	234 727	183 797
Surplus accumulé, début de l'exercice	6 594 932	6 594 932	6 411 135
Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 12)	6 649 846 \$	6 829 659 \$	6 594 932 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2014, avec informations comparatives pour 2013

	2014	2013
Surplus annuel	234 727 \$	183 797 \$
Immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 025 316)	(5 068 447)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 676 284	2 777 529
	<u>(1 114 305)</u>	<u>(2 107 121)</u>
Frais payés d'avance :		
Acquisition de frais payés d'avance	(1 345 880)	(1 452 173)
Utilisation de frais payés d'avance	1 452 173	1 806 905
	<u>106 293</u>	<u>354 732</u>
Augmentation de la dette nette	(1 008 012)	(1 752 389)
Dette nette, début de l'exercice	(48 253 277)	(46 500 888)
Dette nette, fin de l'exercice	(49 261 289) \$	(48 253 277) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2014, avec informations comparatives pour 2013

	2014	2013
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	234 727 \$	183 797 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 676 284	2 777 529
Amortissement des apports en capital reportés	(3 553 171)	(2 675 774)
	357 840	285 552
Sources et (utilisations) :		
Augmentation des comptes débiteurs	(26 766)	(1 403 091)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	888 014	1 084 233
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(511 548)	286 766
Diminution des avantages sociaux futurs	(18 404)	(92 005)
Diminution des frais payés d'avance	106 293	354 732
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	795 429	516 187
Opérations liées aux immobilisations:		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(5 025 316)	(5 068 447)
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	(5 025 316)	(5 068 447)
Financement :		
Dette remboursée	(857 570)	(806 208)
Ajouts aux apports en capital reportés	4 827 382	4 020 142
Changement net des liquidités liées au financement	3 969 812	3 213 934
Changement net des liquidités	(260 075)	(1 338 326)
Liquidités, début de l'exercice	5 047 902	6 386 228
Liquidités, fin de l'exercice	4 787 827 \$	5 047 902 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Conventions comptables importantes (suite) :

a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidé et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- East of Thunder Bay Transportation Consortium
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Principales méthodes comptables (suite) :

e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement.

f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériel informatique	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que les actifs ne sont pas prêts à être exploités.

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

h) Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Principales méthodes comptables (suite) :

i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres prestations à cotisations déterminées éventuelles à certains groupes d'employés. Ces prestations comportent les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. En 2012, le régime de gratification de retraite ; le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurances-vie des retraités du conseil scolaire ont été modifiés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul au moyen des meilleures prévisions de l'escalade des salaires faites par la direction, de l'accumulation des jours de maladie à la retraite, des tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, des taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, des taux d'inflation à long terme et des taux d'escompte.

Dans les années précédentes, dans le cas des prestations de régimes de retraite auto-assurés dont les droits ont été acquis ou accumulés pendant des périodes de services fournis par les employés, le coût a été déterminé par calcul actuariel à l'aide de la méthode des prestations projetées au prorata du service (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance des coûts, l'âge des employés au moment de la retraite et d'autres facteurs actuariels). Suite à la modification du régime, le calcul des prestations de retraite est basé sur le salaire d'un employé, de ses journées de congé de maladie accumulées et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, aux invalidités de longue durée et aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement au cours de la période de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de la période de survenance des événements.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Principales méthodes comptables (suite) :

- j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :
 - ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
 - iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.
- k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tels qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.
- l) Transferts gouvernementaux :

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites.
- m) Montants budgétés :

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget révisé approuvé par les conseillères et conseillers scolaires. Ce budget approuvé est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

1. Principales méthodes comptables (suite) :

n) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

De plus, le chapitre SP 3150 du Manuel de comptabilité pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations du coût historique et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2014, le conseil a un compte débiteur envers la province de 29 037 628 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2013 - 28 063 487 \$).

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

3. Comptes débiteurs :

	2014	2013
Gouvernement de l'Ontario	29 039 990 \$	28 065 849 \$
Gouvernement du Canada	783 943	1 461 573
Autres conseils scolaires	14 380	6 772
Municipalités	436 312	494 647
Autres	197 932	416 950
	30 472 557 \$	30 445 791 \$

4. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par l'Office Ontarien de Financement. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2014, le solde se chiffre à 0 \$ (2013 - 0 \$).

5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2014	2013
Liés à la paie	1 066 279 \$	854 096 \$
Gouvernement de l'Ontario	227 202	895 475
Autres conseils scolaires	97 303	66 003
Gouvernement du Canada	297 842	367 777
Autres	4 338 597	2 955 858
	6 027 223 \$	5 139 209 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

6. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débentures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2014		2013	
CIBC Mellon Trust Company - débenture	6 507 919	\$	6 768 958	\$
Office Ontarien de Financement	18 747 882		19 293 454	
Contrat de location-acquisition	148 629		199 588	
	25 404 430	\$	26 262 000	\$

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette à long terme sous forme de débentures de 25 255 801 \$ en cours au 31 août 2014 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital		Intérêts		Total	
2015	847 197	\$	1 230 870	\$	2 078 067	\$
2016	889 848		1 188 219		2 078 067	
2017	934 673		1 143 394		2 078 067	
2018	981 776		1 096 291		2 078 067	
2019	1 031 283		1 046 778		2 078 061	
Par la suite	20 571 024		8 092 445		28 663 469	
	25 255 801	\$	13 797 997	\$	39 053 798	\$

La débenture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échue en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

6. Dettes à long terme (suite) :

Les prêts à long terme émises par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 574 701 \$	4,560 %	2031
2 441 996 \$	4,900 %	2033
7 854 847 \$	5,062 %	2034
1 480 071 \$	5,232 %	2035
427 906 \$	4,833 %	2036
4 968 361 \$	3,970 %	2036

Les emprunts sont garantis par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

Le contrat de location-acquisition est déboursé à 4 157 \$ par mois et a une date d'échéance du 30 avril 2017.

7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	Solde au 31 août 2013	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2014
Réfections	872 326	\$ 1 042 909	367 288	812 980	734 967 \$
Enfance en difficulté	310 521	6 635 182	6 563 004	298 800	382 699
Les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants	222 500	131 900	-	1 279 120	55 600
Autres	516 749	6 748 570	5 748 917	2 390 900	237 282
Total	1 922 096	\$ 14 558 561	12 679 209	4 781 800	1 410 548 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

8. Avantages sociaux futurs :

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime à prestations déterminées et les montants enregistrés dans les états financiers consolidés pour les années 2014 et 2013 se présentent comme suit :

	2014		2013	
	Prestations de retraite	Autres	Total des avantages sociaux futurs des employés	
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	387 837 \$	50 882 \$	438 719 \$	457 123 \$
Charges* au titre des avantages sociaux futurs des employés	(794) \$	(14 130) \$	(14 924) \$	(23 352) \$
Paiements des prestations	(10 000) \$	(23 328) \$	(33 328) \$	68 653 \$

* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

8. Avantages sociaux futurs (suite) :

Changements apportés au régime

En 2012, le régime de gratification de retraite, le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie des retraités du conseil scolaire ont été modifiés. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite encaisseront, à leur départ à la retraite, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulé dans le cadre de leur régime de retraite, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non dévolus sont éliminés le 1^{er} septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée. D'autres changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de 11 jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante. Les prestations d'assurance-vie et de soins de santé sont des droits acquis pour les retraités et pour les employés qui prendront leur retraite en 2012-2013. À partir du 1^{er} septembre 2013, tout nouveau retraité ayant accès aux prestations d'assurance-vie et de soins de santé versera la totalité des cotisations liées à ces avantages sociaux et sera inclus dans un groupe établi distinct, afin que ce groupe s'autofinance.

Prestations de retraite :

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

8. Avantages sociaux futurs (suite) :

Prestations de retraite (suite) :

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1^{er} janvier 2014, les taux de cotisation des employés ont maintenus à des taux pouvant atteindre 14.6 % (1^{er} janvier 2013 - 14,6 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2014, le Conseil a cotisé 838 448 \$ (2013 - 829 430 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite :

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leurs nombres d'années de service au 31 août 2012.

Autres avantages sociaux futurs des employés :

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

9. Apports reportés afférents aux immobilisations :

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports reportés afférents aux immobilisations. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2014	2013
Solde, début de l'exercice	49 966 542 \$	48 622 174 \$
Ajouts aux apports reportés afférents aux immobilisations	4 827 382	4 020 142
	54 793 924	52 642 316
Recettes constatées pour la période	(3 553 171)	(2 675 774)
Solde, fin de l'exercice	51 240 753 \$	49 966 542 \$

10. Frais payés d'avance :

	2014	2013
Paie des enseignants	819 455 \$	839 713 \$
Autres	526 425	612 460
	1 345 880 \$	1 452 173 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

11. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2013	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2014
Terrains	1 535 879 \$	- \$	- \$	1 535 879 \$
Aménagements des terrains	2 139 998	12 034	-	2 152 032
Bâtiments	67 974 001	4 424 995	-	72 398 996
Mobilier et équipement	5 046 500	588 287	199 155	5 435 632
Véhicules	74 037	-	-	74 037
Améliorations locatives	12 605	-	-	12 605
Immobilisations louées	254 793	-	-	254 793
Total	77 037 813 \$	5 025 316 \$	199 155 \$	81 863 974 \$

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2013	Amortissements	Dispositions, radiations et ajustements	Solde au 31 août 2014
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	750 492	144 298	-	894 790
Bâtiments	20 050 622	2 847 916	-	22 898 538
Mobilier et équipement	2 721 264	618 304	199 155	3 140 413
Véhicules	38 857	14 807	-	53 664
Améliorations locatives	12 605	-	-	12 605
Immobilisations louées	67 937	50 959	-	118 896
Total	23 641 777 \$	3 676 284 \$	199 155 \$	27 118 906 \$

	Valeur comptable nette 31 août 2013	Valeur comptable nette 31 août 2014
Terrains	1 535 879 \$	1 535 879 \$
Aménagements des terrains	1 389 506	1 257 242
Bâtiments	47 923 379	49 500 458
Mobilier et équipement	2 325 236	2 295 219
Véhicules	35 180	20 373
Améliorations locatives	-	-
Immobilisations louées	186 856	135 897
Total	53 396 036 \$	54 745 068 \$

Les actifs en construction ayant une valeur de 1 406 347 \$ n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

12. Surplus accumulé :

	2014	2013
Surplus:		
Aux fins de conformité - Non affecté		
Fonds de roulement	3 159 345 \$	4 030 145 \$
Aux fins de conformité - affectation interne		
Gratifications de retraite	171 585	171 585
Fonctionnement des écoles	448 576	406 381
Projets d'immobilisations engagés	1 832 545	848 306
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	470 836	458 188
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(439 011)	(494 222)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 535 881	1 535 881
Autres	(350 098)	(361 332)
Surplus accumulé	6 829 659 \$	6 594 932 \$

13. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2014	2013
Versements sur le capital du passif à long terme	857 570 \$	806 208 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 271 454	1 320 769
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	350 097	361 331
	2 479 121 \$	2 488 308 \$

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

14. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2014	Résultats 2014	Résultats 2013
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	34 192 139 \$	34 255 968 \$	33 830 249 \$
Avantages sociaux	4 941 317	5 552 506	5 271 111
Perfectionnement du personnel	240 455	321 792	253 307
Fournitures et services	5 516 947	5 004 536	4 679 321
Intérêt	1 271 454	1 260 220	1 299 384
Dépenses de location	215 450	145 287	174 510
Frais et services contractuels	4 367 079	3 744 309	3 787 754
Autres	134 475	200 485	218 160
Dépenses en immobilisations (amortissement)	2 777 529	3 676 289	2 777 529
Activités financées par les écoles	-	976 749	992 235
	53 656 845 \$	55 138 141 \$	53 283 560 \$

15. Fonds en fiducie :

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 42 392 \$ (2013 - 42 489 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

17. Obligations contractuelles et passifs éventuels :

Le Conseil est engagé à la construction d'un agrandissement à l'école publique l'Escalade. Les coûts total de construction se chiffrent à 2 284 860 \$, dont 1 100 972 \$ fut réalisé en 2014.

18. Procès et réclamations légales :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquelles ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014

19. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régit au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 7,92 % (2013 - 8,10 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2014. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

- (ii) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boréales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régit au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 3,71 % (2013 - 6,90 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2014. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.